RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGÉSR
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 26 septembre 2025

Mme Carole SEVE
Inspectrice générale de l'éducation, du sport
et de la recherche
Doyenne du groupe EPS

à

Mmes et M. les Directeurs ou doyens d'UFRSTAPS
Mmes et M. les Directeurs d'INSPE

Objet : Constitution des jurys des concours session 2026

La constitution des jurys des concours de recrutement d'enseignants d'EPS nécessite la mise en œuvre d'une procédure minutieuse à laquelle vous êtes depuis plusieurs années associés. **Comme l'année dernière, l'application Web ConcoursEPS sera utilisée pour la gestion intégrale de l'ensemble des concours de la discipline**.
Cette application se veut plus fonctionnelle et efficiente dans le pilotage de la procédure de sollicitation et de recrutement des jurés.

Le serveur de cette application (https://concourseps.orion.education.fr/) est ouvert.
Si vous vous êtes déjà connectés sur l'application l'année dernière, vos identifiant et mot de passe sont inchangés (veuillez prendre contact avec l'assistance (concourseps@ac-creteil.fr) en cas de modification d'adresse mail (mutation)).
Si vous ne vous êtes jamais connecté, vous serez destinataire d'un mail d'activation afin de vous identifier et de définir un mot de passe pour accéder à l'application. Un tutoriel accompagnera le mail d'activation.

La procédure de sollicitation des jurés dans vos académies devra être finalisée pour le **21 octobre 2025.**

Nous attirons votre attention sur la **mise en place pour la session 2026 d'un double concours pour le CAPEPS Externe : le concours M2 et le concours L3**. Ces deux concours vont se dérouler sur une période plus courte que le concours CAPEPS des années précédentes (16 jours pour le concours M2 et 11 jours pour le concours L3) mais **nécessiteront presque le double de jurés**. N'hésitez donc pas à faire des propositions de jurés, notamment pour la correction des écrits.

1. Calendrier prévisionnel

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Agrégation Externe			**Ecrits 4 et 5 mars** **Travaux admissibilité** 19 mars	**Plénière :** 8 avril	**Admission** Du 11 au 23 mai	
Agrégation Interne	**Ecrits** 26-27 janvier	**Travaux admissibilité** 6 et 7 février	**Plénière** 2 mars	**Admission** Du 24 mars au 12 avril		
Capeps interne	**Ecrits** 30 janvier	**Travaux admissibilité** 19 et 20 février	**Admissibilité** 19 et 20 février **Plénière** 25 mars		**Admission :** Du 28 avril au 8 mai	
Capeps Externe M2			**Ecrits** Semaine du 3 au 6 mars	**Admissibilité** 31 mars- 1 avril **Plénière** 27 avril		**Admission :** 27 mai au 12 juin
Capeps Externe L3			**Ecrits** Semaine du 3 au 6 mars	**Admissibilité** 3-4 avril **Plénière** 29 avril		**Admission :** 16-26 juin

2. Programmes des épreuves

Tous les programmes sont publiés et consultables sur le site « devenir enseignant ».

3. Principes pour la composition des jurys

Ancienneté dans le jury

- L'arrêté du 17 mars 2003, chapitre 1er art.1 stipule qu'un membre du jury ne peut participer à plus de quatre sessions successives. Toutefois depuis plusieurs années, les présidents de jury ont limité la **participation à 3 sessions successives** sauf dérogation pour nécessité de service décidée par la présidence. Dans ce cas, vous en serez informés.
- Après un cycle de 3 ans dans un concours, il est raisonnable de laisser une **année « blanche »** aux enseignants. Là encore, des dérogations peuvent être accordées à ce principe sur proposition des présidents de jury.

Obligation des membres du jury

Un courrier édité directement par l'application de gestion des concours rappellera aux professeurs sollicités les éléments suivants :

- **Nul ne peut être membre du jury dès lors qu'un membre de sa famille est candidat au concours**.
- **Membre du jury est incompatible avec la position de formateur** des candidats au concours auquel ils participent, à compter de la publication des résultats de l'admissibilité, qui correspond à la levée de l'anonymat de l'identité des candidats.
- Leur acceptation implique une **participation effective pendant toute la durée du concours** (y compris les week-ends et jours fériés) pour les épreuves qui les concernent. Nous vous demandons **d'insister sur ce point** auprès des enseignants.

4. Propositions de candidatures

- **Tous les candidats que vous souhaitez proposer doivent être saisis dans l'application, y compris ceux déjà membres du concours qui n'ont pas atteint la limite des trois années**. La reconduction dans l'application n'est pas automatique. L'application vous précisera l'ancienneté des jurés. N'hésitez pas à nous signaler les erreurs éventuelles que vous constatez.

- Des propositions prioritaires vous sont également demandées. Elles concernent uniquement les nouveaux jurés.

5. Précisions par concours

➢ **Précisions concernant le CAPEPS externe L3**

- L'accès d'un membre du jury à l'admission est conditionné à sa participation à la correction de l'une des deux épreuves d'admissibilité. Il est essentiel que cette condition soit connue des jurés potentiels au jury 2026.

- Il est fort possible que cette année, le nombre nécessaire de jurés pour les écrits soit plus important que le nombre de jurés pour les oraux. Aussi **n'hésitez pas à proposer certains enseignants exclusivement sur les écrits**. Les lauréats du concours de l'agrégation interne d'EPS de la session 2024 et titularisés au 1er septembre 2025 constituent par exemple un vivier prioritaire à proposer pour la correction des épreuves d'admissibilité.

- Nous avons observé un déséquilibre dans les propositions entre les écrits 1 et écrits 2 ; la majorité des enseignants est positionnée sur l'écrit 2. **Il faudrait essayer d'équilibrer les propositions entre écrit 1 et écrit 2**.

- Pour le **jury de l'épreuve 1 - partie physique**, il existe un **besoin spécifique de jurys :**
  - En course d'orientation
  - En escalade

  N'hésitez pas à proposer des enseignants de votre académie possédant des compétences avérées dans ces activités.
  - NB : les jurys proposés dans l'épreuve 1 - partie physique n'évaluent qu'en pratique.

- Pour le **jury de l'épreuve 1 partie orale et de l'épreuve 2**, nous vous conseillons de proposer des enseignants remarquables dont vous souhaitez reconnaitre le parcours.

➢ **Précisions concernant le CAPEPS externe M2**

- L'accès d'un membre du jury à l'admission est conditionné à sa participation à la correction de l'une des deux épreuves d'admissibilité. Il est essentiel que cette condition soit connue des candidats au jury 2025.

- Pour le **jury de l'oral 1**, nous vous conseillons de proposer des enseignants remarquables dont vous souhaitez reconnaitre le parcours.

- Pour le **jury d'oral 2**, des compétences avérées dans l'APSA choisie sont nécessaires.

N'hésitez pas à proposer plusieurs enseignants de votre académie. Pour cette année, il existe un **besoin spécifique de jurés :**

- En course d'orientation
- En escalade (avec des compétences d'ouvreur)
- Féminins en football
- Féminins en rugby

- Le concours rénové propose une épreuve d'oral 3 dite d'entretien. Il n'est pas nécessaire de positionner sur cet oral des candidats déjà proposés en oral 1 ou en oral 2 (les candidats retenus pour l'oral 1 ou l'oral 2 seront directement sollicités sur l'oral 3 par le directoire après la phase d'admissibilité).

- Comme les années précédentes, les IA-IPR ont la possibilité de ne se positionner que sur l'oral 3.

➢ **Précisions concernant l'agrégation externe**

La particularité de ce concours réside, notamment, dans la valorisation de candidats susceptibles de fonder scientifiquement leurs propositions. Cette priorité invite à proposer au jury des enseignants reconnus pour leur professionnalisme qui possèdent une culture scientifique actualisée.
Ceci ne veut pas dire que tous les enseignants proposés à ce concours soient exclusivement issus du concours externe de l'agrégation. Le jury est, bien entendu, ouvert à tous les enseignants agrégés, quelles que soient les voies d'accès au corps.

En complément, nous attirons votre attention sur le fait qu'il est préférable de proposer au jury des enseignants ayant déjà eu au moins une expérience en tant que membre d'un jury de concours.

Pour le jury d'oral 3 de ce concours, des compétences avérées dans l'APSA choisie sont nécessaires, des places se libèrent notamment et davantage dans les activités suivantes : **badminton et escalade** (des enseignants possédant un niveau de pratique leur permettant d'ouvrir des voies).

➢ **Précisions concernant l'agrégation interne**

Ce concours est un concours professionnel qui nécessite un certain recul sur le métier face à des candidats eux-mêmes avec une expérience professionnelle avérée. Proposer sur un premier concours un enseignant à l'AI peut le mettre dans une situation compliquée, particulièrement à l'oral 1.
Pour le jury d'oral 2, le concours a, notamment, besoin de propositions dans les activités **Badminton et Step**.
De plus, **pour les nouveaux jurés proposés en athlétisme, natation, escalade, danse et badminton**, veillez, dans la mesure du possible (sans caractère obligatoire), qu'ils disposent d'une **compétence dans le champ d'apprentissage n°5**.

➢ **Précisions concernant le CAPEPS interne**

La dimension professionnelle est essentielle dans ce concours qui s'adresse à des candidats déjà en activité dont les âges se situent entre 22 ans et 53 ans.
Parfait pour un premier concours pour des enseignants remarquables dont vous souhaitez reconnaitre le parcours, un équilibre est toutefois opéré par le directoire (néos / anciens ;

professeurs EPS/agrégés ; inspecteurs/enseignants ; femmes/hommes ; académies) pour disposer d'un jury harmonieux en capacité d'assurer ce recrutement basé sur une seule épreuve à l'admissibilité comme à l'admission.

6. Consignes d'utilisation de l'application Web

- Proposition de tous les candidats (nouveaux et anciens) sur l'application (nom / prénom / mail / concours + épreuve + APSA).
- L'application enverra automatiquement un courrier de sollicitation à tous les candidats proposés (lien vers le site de l'application + consignes d'inscription).
- Sur chaque concours un nombre maximum de propositions par académie sera fixé, vous ne pourrez donc dépasser ce seuil. Veillez, dans la mesure du possible, à faire des propositions sur l'ensemble des concours.
- **Vos propositions devront respecter « une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe justifiant des compétences nécessaires ».**

7. Inscriptions des IA-IPR

- La présence d'IA-IPR dans les concours est vivement souhaitée. **Un aménagement de votre temps de présence est possible (à voir avec les présidents de jury concernés)**.
- Vous pourrez candidater à la fonction de juré directement depuis l'application.
- Afin de faciliter l'accès du plus grand nombre aux différents concours, un plafonnement à trois années consécutives sur le même concours est institué, sauf dérogation exceptionnelle pour nécessité de service.
- **La mise en place d'un double concours CAPEPS externe cette année nécessite de disposer de jurys expérimentés. Aussi nous autorisons les IA-IPR qui le souhaitent à pouvoir :**
    - **participer à la fois au concours CAPEPS L3 et à un autre concours**
    - **participer à la fois à l'oral 3 du CAPEPS M2 et à un autre concours** (y compris le CAPEPS L3)
- Nous rappelons que les IA-IPR stagiaires peuvent participer aux travaux de jury des concours.

Carole SEVE

ANNEXE1 : SYNTHÈSE DES ÉPREUVES ET DES APSA

<table>
<tr><th colspan="3">CAPEPS EXTERNE L3</th></tr>
<tr><th colspan="3">ADMISSIBILITÉ</th></tr>
<tr><td colspan="2">ÉCRIT 1 (coefficient 2) (4 heures)</td><td>ÉCRIT 2 (coefficient 3) (3 heures)</td></tr>
<tr><th colspan="3">ADMISSION</th></tr>
<tr><td colspan="2">Première épreuve d'admission : (coefficient 2)
Épreuve de mise en situation professionnelle.</td><td>Deuxième épreuve d'admission :
(coefficient 3)
« Entretien de motivation »</td></tr>
<tr><td>Première partie : Oral
Épreuve de mise en situation professionnelle (coefficient 3)</td><td>Deuxième partie : Prestation physique (coefficient 2)</td><td rowspan="2">Oral sur 4 thématiques

- se projeter dans le métier de professeur ;
- transmettre et incarner les valeurs de la République
- comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
- appréhender l'épanouissement de l'élève</td></tr>
<tr><td>Programme de l'épreuve
CA 1
• Relais vitesse

CA 2
• Sauvetage

CA 3
• Arts du cirque
• Acrosport

C4 4
• Hand-ball
• Tennis de table
• Lutte

C4 5
• Step
• Musculation</td><td>CA 1
• Athlétisme (800 m / Javelot; 800 m / Pentabond; Haies / Javelot; Haies / Pentabond
• Natation (200m nage libre)

CA 2
• Escalade
• Course d'orientation

CA 3
• Danse
• Gymnastique sportive

C4 4
• Volley-ball
• Basket-ball
• Badminton</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">CAPEPS EXTERNE Master 2</th></tr>
<tr><th colspan="3">ADMISSIBILITÉ</th></tr>
<tr><td colspan="2">ÉCRIT 1 (coefficient 2) (5 heures)</td><td>ÉCRIT 2 (coefficient 2) (4 heures)</td></tr>
<tr><th colspan="3">ADMISSION</th></tr>
<tr><td>Première épreuve d'admission : (coefficient 2)
Épreuve de mise en situation professionnelle.</td><td colspan="2">Deuxième épreuve d'admission : (coefficient 3)
Projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique.</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td>Épreuves Physiques</td><td>APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité</td></tr>
<tr><td>CA 1
• 800 m / Javelot
• 800 m / Pentabond
• Haies / Javelot
• Haies / Pentabond
• 200m nage libre
CA 2
• Canoë-kayak
• Course d'orientation
• Escalade
CA 3
• Parcours gymnique
• Danse
• Arts du cirque
CA 4
• Judo
• Savate boxe française
• Badminton
• Tennis de table
• Handball
• Football
• Rugby
• Volley-Ball
• Basket-Ball</td><td>• Course de haies, course de 1/2 fond, Multibond / Pentabond, Javelot
(Une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi par le candidat)
• Natation
• Canoë-kayak
• Course d'orientation
• Escalade
• Gymnastique sportive
• Danse
• Arts du cirque
• Judo
• Savate boxe française
• Badminton
• Tennis de table
• Handball
• Football
• Rugby
• Volley-Ball
• Basket-Ball</td></tr>
<tr><td>CA 1
• Relais Vitesse
• Natation
CA 2
• Escalade
• Savoir nager
CA 3
• Arts du cirque
• Acrosport
CA 4
• Tennis de table
• Basketball
• Lutte
CP 5
• Musculation
• Step</td><td colspan="2"></td></tr>
</table>

CAPEPS INTERNE
ADMISSIBILITÉ
ÉCRIT (coefficient 1)
ADMISSION
Épreuve orale d'admission : (coefficient 2) • **CA 1 :** course de relais-vitesse, course de haies, natation de vitesse • **CA 2 :** escalade, savoir nager, sauvetage • **CA 3 :** gymnastique, arts du cirque • **CA 4 :** tennis de table, basketball, badminton • **CA5 :** musculation, step

AGRÉGATION EXTERNE	
ADMISSIBILITÉ	
ÉCRIT 1 (coefficient 3)	**ÉCRIT 2** (coefficient 4)
ADMISSION	
Première épreuve orale : (coefficient 3) **Analyse de l'EPS dans un établissement**	
Deuxième épreuve orale : (coefficient 4) **Leçon** • Athlétisme (Vitesse/relais, natation (savoir nager et natation de vitesse) • Escalade • Arts du cirque • Gymnastique • Tennis de table, Boxe Française • Musculation	
Troisième épreuve orale : (coefficient 3) **Pratique et analyse d'une activité physique et sportive** • Danse • Volley-ball • Escalade • Step • Badminton	
Quatrième épreuve orale : (coefficient 2) **Pratique d'une activité physique et sportive et entretien** • Athlétisme • Natation	

<table>
<tr><th colspan="2">AGRÉGATION INTERNE</th></tr>
<tr><th colspan="2">ADMISSIBILITÉ</th></tr>
<tr><td>ÉCRIT 1 (coefficient 2)</td><td>ÉCRIT 2 (coefficient 3)</td></tr>
<tr><th colspan="2">ADMISSION</th></tr>
<tr><td colspan="2">Première épreuve : (coefficient 4)
Leçon
• CA 1: Athlétisme (Relais Vitesse ; Courses de Haies ; Multibonds), Natation Vitesse
• CA 2: Escalade, Sauvetage et/ou Savoir nager
• CA 3: Arts du cirque, Acrosport
• CA 4: Basket-Ball, Badminton
• CA 5 : Musculation, STEP</td></tr>
<tr><td colspan="2">Deuxième épreuve : (coefficient 2)
• Athlétisme
• Natation
• Escalade
• Danse
• Step
• Badminton : simple</td></tr>
</table>